

CA1
EA29
87P68
FRE
DOCS



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

b 2434181(F)

**PROCES-VERBAL DE LA XII^e SESSION DE LA
COMMISSION MIXTE PERMANENTE EN EXECUTION
DE L'ACCORD CULTUREL CONLU ENTRE
LE CANADA ET LE ROYAUME DE BELGIQUE**

(Communauté française)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
NOV 2 1987
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

BRUXELLES, DU 26 AU 28 OCTOBRE 1987

DIRECTION DES PROGRAMMES EN
EUROPE DE L'OUEST
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

.62634181 (P)

TO/À • Participants canadiens,
Canadian participants.

FROM/DE • Directeur général, Bureau de l'Europe de l'Ouest
Director general, Western Europe Bureau.

REFERENCE •
RÉFÉRENCE

SUBJECT • Commission mixte culturelle Canada-Belgique
SUJET • (communautés française et flamande): 1987.
Canada-Belgium Cultural Mixed Commission:
(French and Flemish Communities): 1987.

Security/Sécurité	NONCLASSIFIÉ/UNCLASSIFIED
Accession/Référence	
File/Dossier	
Date	25-I-1988
Number/Numéro	RWP-0265

ENCLOSURES
ANNEXES

DISTRIBUTION

- RGB
- RGBA
- RWR
- RWT
- RWPT
- BCB
- BKD
- BKA
- BKR
- BKC
- IFX
- CFX
- Provinces
- DOC/MDC
- SS/SE
- Canart
- BRU
- RWP

... Veuillez trouver ci-joint une copie des deux procès-verbaux de la XII^e session de la Commission mixte culturelle Canada-Belgique (communautés française et flamande) qui s'est tenue à Bruxelles en octobre dernier.

2. Je suis heureux de vous informer que le Ministère des Affaires étrangères de Belgique a levé la "réserve d'attente" qu'il avait mis sur certains aspects du programme de travail avec la communauté française de Belgique.

3. En ma qualité de chef de la délégation canadienne à cette XII^e session, je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour votre coopération qui nous a permis de conduire rondement et efficacement ces discussions. Grâce à vous, cette XII^e session aura été un succès. Merci.

* * * * *

Attached is a copy of the two Records of decisions for the XIIth session of the Canada-Belgium Cultural Mixed Commission (French and Flemish Communities) which was held in Brussels last October.

2. I am pleased to inform you that the Belgium Ministry of Foreign Affairs has lifted the "réserve d'attente" it had imposed on some aspects of the Programme with the French community.

3. As Chairman of the Canadian delegation to this XIIth session, I thank you for your cooperation which ensured that these discussions were held promptly and efficiently. Your efforts made this XIIth session a great success. Thank you.

Le Directeur général,
Bureau de l'Europe de l'Ouest


Peter Walker
Director General
Western Europe Bureau.

PROCES-VERBAL DE LA XIIe SESSION DE LA
COMMISSION MIXTE PERMANENTE EN EXECUTION
DE L'ACCORD CULTUREL CONCLU ENTRE
LE CANADA ET LE ROYAUME DE BELGIQUE

Communauté française

Bruxelles, du 25 au 28 octobre 1967.

43-269-941
.62634181

COMMISSION MIXTE CANADO-BELGE

(Communauté française)

TABLE DES MATIERES

Tab 1	Table des matières	I
Tab 2	Introduction	II
Tab 3	Programme de travail (introduction)	1
Tab 4	<u>1. Education - Enseignement</u>	8
	1.1 Bourses d'études et de recherches	8
	1.2 Bourses d'été	12
	1.3 Bourses d'études: Gouvernement de l'Alberta	12
	1.4 Etudes canadiennes en Communauté française de Belgique	13
	Fiche 1.4.1 a Programme d'études canadiennes	14
	Annexe 1/Fiche 1.4.1 a	15
	Fiche 1.4.1 b Programme d'études canadiennes subvention de recherches	16
	1.5 Etudes relatives à la littérature française de Belgique au Canada	18
	1.6 Dons de publications du Gouvernement canadien à des bibliothèques de la Communauté française	20
	Fiche 1.6.1 Programme d'études canadiennes don de documentation	21
	1.7 Echange de jeunes étudiants entre la Communauté française et l'Ontario	23
	Fiche 1.7.1 Echanges d'étudiants	24
	Fiche 1.7.2 Echanges d'étudiants	26
	1.8	27
	1.8.1 Domaine de l'enseignement primaire	27
	1.8.2 Domaine de l'enseignement supérieur	27
	1.9 Aide à l'éducation post-secondaire	27
	Fiche 1.9 Aide à l'éducation post-secondaire	28
	1.10 Echanges de poste à poste dans le domaine de l'enseignement secondaire	29
	Fiche 1.10 Echanges d'éducateurs	30
	1.11 Séminaires en études canadiennes pour éducateurs étrangers	31
	Fiche 1.11 Séminaire en études canadiennes pour éducateurs étrangers	32
	1.12 Séminaires pour éducateurs ontariens	33
	Fiche 1.12 Séminaire pour éducateurs	34

Tab 5	2. <u>Coopération scientifique</u>	35
	Fiche 2.0 Projets conjoints interuniversitaires	36
	2.1 Ecotoxicologie et environnement	37
	2.2 Développement des études médiévales et création d'un logiciel pour l'informatisation de catalogues de manuscrits	37
	2.3 Didactique des langues modernes	38
	2.4 Echanges entre l'Université de Moncton et le Centre de Droit régional des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	39
	Fiche 2.4 Echanges de personnes	40
	2.5 Echanges dans le domaine des droits de la personne avec le Nouveau-Brunswick	41
	Fiche 2:5 Echanges de personnes	42
	2.6 Echanges dans le domaine de la muséologie et de la zoologie	43
	Fiche 2.6 Muséologie et zoologie	44
	2.7 Pluralisme culturel	45
	Fiche 2.7 Pluralisme culturel	46
Tab 6	3. <u>Collaboration dans le domaine de la langue</u>	47
	Fiche 3.1 Echanges en linguistique	48
	Fiche 3.3 Echange de données terminologiques	50
	3.4 Echange de stagiaires terminologues et linguistes	51
	Fiche 3.4 Echange de données terminologiques	52
	3.5 Banque de terminologie sur disque optique	53
	Fiche 3.5 Echange de données terminologiques	54
Tab 7	4. <u>Echanges dans le domaine artistique</u>	55
	Fiche 4.1 Visite d'artistes étrangers	56
	4.3 Arts de la scène	57
	4.3.1 Commission internationale du Théâtre francophone	57
	Point 4.3.1 Mémoire d'entente quant à la Commission internationale du Théâtre francophone	58
	4.3.2 Tournée au Canada de la Compagnie Jeanpico	60
	4.3.3 Tournée au Canada de la Compagnie Gare Centrale	60
	4.3.4 Tournée au Canada, en 1989, d'une troupe de la Communauté française, sélectionnée par l'Institut canadien des Arts pour jeunes audiences	61
	4.3.5 Symposium international sur le théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse (mai 1988)	61
	4.3.6 Tournée au Canada de la Compagnie du Terrain Vague	62
	4.3.7 Projet de tournée au Canada du Théâtre de la Galafronie	62
	4.3.8 Projets de tournée au Canada de la Compagnie des mutants	63

4.3.9	Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse	63
4.3.10	Théâtre de Marionnettes	63
4.3.11	Projets de tournées présentés par la Partie canadienne	64
	Fiche 4.3.11 A Théâtre	65
	Fiche 4.3.11 B Théâtre	66
	Fiche 4.3.11 C Théâtre	67
4.4	Musique	68
4.4.1	Projet de tournée au Canada de l'Organiste B. FOCROULLE	68
4.4.2	Projet de tournée au Canada du Chanteur Christian MERVEILLE	68
4.4.3	Echange de tournées entre les Jeunesses Musicales du Canada et les Jeunesses de la Communauté française	68
4.4.4	Festival de Liège 1988 - "Les nuits de septembre"	69
4.4.5	Orchestre Mondial des Jeunesses Musicales Fiche 4.4.5 Musique	70 71
	Annexe 1/Fiche 4.4.5	72
4.4.6	Tournée du chanteur Joël RABU (octobre ou novembre 1988)	73
	Fiche 4.4.6 Musique	74
4.4.7	Tournée de l'Ensemble de la Société de Musique contemporaine du Québec (octobre ou novembre 1988)	75
	Fiche 4.4.7 Musique	76
4.5	Echanges de troupes de danse	77
	Fiche 4.5.1 A Danse	78
	Fiche 4.5.1 B Danse	79
4.6	Arts plastiques	81
	Fiche 4.6.1 Arts visuels: expositions	82
4.6.2	Exposition d'art contemporain de la Communauté française (1989)	83
4.6.3	Exposition d'art canadien	83
4.6.4	Exposition "Léonard DE VINCI"	83
Tab 8	5. <u>Arts littéraires, échanges de documents et politiques de l'édition</u>	84
5.1	Prix littéraire "Canada - Communauté française de Belgique"	84
5.2	Dons de livres	84
5.3	Echanges dans le domaine de l'édition	85

Tab 9	6. <u>Audio-visuel</u>	86
	6.1 Yorkton Short Film et Video Festival (1988)	86
	6.2 Festival des Festivals à Toronto (1988 ou 1989)	86
	6.3 Festival Olympique du Film à Calgary (1988)	86
	6.4 Institut canadien du Film: rétrospective du cinéma belge à Ottawa (1988)	86
	6.5	86
	6.6 Année du cinéma canadien (1989)	87
	6.7 Coopération dans le domaine du film, de la télévision et de la vidéo	87
	6.8 TV5	87
Tab 10	7. <u>Echanges dans le domaine de la santé et des affaires sociales</u>	88
	7.1	88
	7.2	88
	7.3 Intégration sociale des personnes handicapées	89
	Fiche 7.3 Intégration sociale des personnes handicapées	90
Tab 11	8. <u>Modalités financières</u>	91
	8.1 Expositions	91
	8.2 Banque de missions	92
Tab 12	Conclusion	94

La Commission mixte permanente créée en application de l'Accord Culturel conclu entre le Canada et le Royaume de Belgique a tenu sa XIIe session à Bruxelles, du 26 au 28 octobre 1987.

Les Présidents des délégations de la Communauté française et de la Communauté flamande souhaitent la bienvenue à la délégation canadienne et présentent les membres de leurs délégations respectives.

La Délégation de la Communauté française :

Roger DEHAYBE

Président de la délégation
Commissaire Général aux Relations
internationales de la Communauté
française de Belgique

Charles-Etienne LAGASSE

Directeur d'Administration au
Commissariat général aux Relations
internationales de la Communauté
française de Belgique

Emy SPELKENS

Conseiller au Commissariat général
aux Relations internationales de
la Communauté française de Belgique

Anne-Marie GEENS

Chef administratif
Responsable du Service bourses au
Commissariat général aux Relations
internationales

- III -

Fabienne COOREMAN

Attachée à la cellule Amérique du
Nord du Commissariat général aux
Relations internationales

Carmen GILSON

Attachée à la cellule Amérique du
Nord du Commissariat général aux
Relations internationales

Jean-Noël BLOOM

Responsable du Service Protocole
au Commissariat général aux
Relations internationales

Représentants du Ministère de l'Éducation Nationale

Pierre MULLER

Directeur Général
Enseignement spécial et Promotion
sociale

Alexis DEWEYS

Secrétaire d'Administration
Service des relations internationales

La Délégation de la Communauté flamande :

Diane VERSTRAETEN	Président de la délégation Commissaire Général aux Relations internationales de la Communauté flamande de Belgique
Freddy MISSOTTEN	Conseiller adjoint au Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté flamande de Belgique
Luc BOULANGER	Chef administratif au Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté flamande de Belgique
Eric VANLEERBERGHE	Directeur Général Administration des Arts Direction Générale du Tourisme
Paul CLAUS	Directeur administratif Enseignement, éducation permanente
Willy JUWET	Conseiller-Chef de service Administration des Arts et du Tourisme
Jean-Marie AGTEN	Conseiller adjoint Administration du sport et de la vie en plein air

Le Représentant du Royaume de Belgique :

Baron de VLEESCHAUWER van BRAEKEL. Ambassadeur

- V -

Le Président de la Délégation canadienne exprime ses remerciements pour le bon accueil et présente les membres de sa délégation.

La Délégation canadienne

Ministère des Affaires extérieures

Peter WALKER

Directeur Général
Bureau de l'Europe de l'Ouest
Chef de la Délégation

Maxwell YALDEN

Ambassadeur du Canada
Ambassade du Canada à Bruxelles
Chef suppléant de la délégation

David PEACOCK

Directeur
Direction de la promotion artistique

Jean J. GAUTHIER

Agent de programme
Direction des programmes en Europe de l'Ouest

Guy PARENT

Agent de programme
Direction des relations internationales en matière d'éducation

Ministères et Agences du Gouvernement fédéral

Winston WELLS

Directeur Général

Direction générale de la terminologie

et des services linguistiques

Secrétariat d'Etat

Gilles LEFEBVRE

Directeur Associé

Conseil des Arts du Canada

Elisabeth CHATILLON

Directeur

Affaires culturelles internationales

Ministère des Communications

Marie COUTURIER

Directeur

Programme international des musées

canadiens

Ministère des Communications

Gouvernements provinciaux et agences nationales

Pat FLECK

Directeur

Liaison et échange en matière
d'éducation

Ministère de l'Education
Gouvernement de l'Ontario

Jean RIOPEL

Conseiller

Délégation de l'Ontario à Paris
Gouvernement de l'Ontario

Eva EGRON-POLAK

Directeur adjoint

Division internationale
Association des Universités et
Collèges du Canada (AUCC)

Ambassade du Canada

George COWLEY

Conseiller

Affaires culturelles et Information

Hugues R. ROUSSEAU

Premier Secrétaire et Consul

Alex D. DESTREBECQ

Adjoint à l'Information du Service
culturel

Arts visuels, relations universitaires

Marie-Madeleine DETHIER

Attaché de presse

Arts de la scène et littérature

- IX -

Le projet d'ordre du jour est adopté.

La XI^e session de la Commission Mixte Permanente en exécution de l'Accord Culturel Belgo-Canadien est déclarée ouverte.

Les Parties ont élaboré les programmes de travail pour les années 1988 - 1989, l'un entre la délégation de la Communauté française et la délégation canadienne, l'autre entre la délégation de la Communauté flamande et la délégation canadienne. tous deux en annexe.

- X -

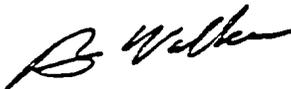
Lieu et date de la XIIIe session de la Commission Mixte Permanente

Les Parties ont convenu de tenir la XIIIe session de la Commission Mixte Permanente à Ottawa, en automne 1989. Les dates seront précisées par la voie diplomatique.

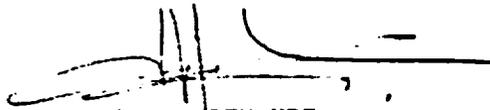
Fait à Bruxelles, le 28 octobre 1987, en trois originaux, en langue française et néerlandaise.

Pour le Gouvernement du Canada,

Pour la délégation de la
Communauté française, en
ce qui la concerne.

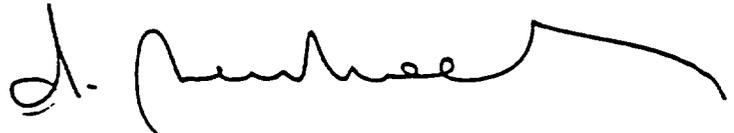


Peter WALKER.



Roger DEHAYBE.

Pour la délégation de la
Communauté flamande, en
ce qui la concerne.



Diane VERSTRAETEN.

Pour le Royaume de Belgique,
qui prend acte des engagements
ci-dessous,



Baron de VLEESCHAUWER van BRAEKEL

PROGRAMME DE TRAVAIL ENTRE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR LES ANNEES
1988 - 1989
EN APPLICATION DE L'ACCORD CULTUREL
BELGO-CANADIEN

Bruxelles, du 26 au 28 octobre 1987.

La Commission Mixte Permanente, créée en application de l'Accord Culturel conclu entre le Canada et la Belgique en 1967, a tenu sa XIIe session, du 26 au 28 octobre 1987.

Le Président de la Délégation de la Communauté française de Belgique souhaite la bienvenue à la Délégation canadienne et présente les membres de sa Délégation.

La Délégation de la Communauté française :

Roger DEHAYBE

Président de la délégation
Commissaire Général aux Relations
internationales de la Communauté
française de Belgique

Charles-Etienne LAGASSE

Directeur d'Administration au
Commissariat général aux Relations
internationales de la Communauté
française de Belgique

Emy SPELKENS

Conseiller au Commissariat général
aux Relations internationales de
la Communauté française de Belgique

Anne-Marie GEENS

Chef administratif
Responsable du Service bourses au
Commissariat général aux Relations
internationales

Fabienne COOREMAN Attachée à la cellule Amérique du
Nord du Commissariat général aux
Relations internationales

Carmen GILSON Attachée à la cellule Amérique du
Nord du Commissariat général aux
Relations internationales

Jean-Noël BLOOM Responsable du Service Protocole
au Commissariat général aux
Relations internationales

Représentants du Ministère de l'Education Nationale

Pierre MULLER Directeur Général
Enseignement spécial et Promotion
sociale

Alexis DEWEYS Secrétaire d'Administration
Service des Relations internationales

Le Représentant du Royaume de Belgique :

Baron de VLEESCHAUWER van BRAEKEL. Ambassadeur

Le Président de la Délégation canadienne exprime ses remerciements pour le bon accueil et présente les membres de sa Délégation.

La Délégation canadienne

Ministère des Affaires extérieures

Peter WALKER	Directeur Général Bureau de l'Europe de l'Ouest Chef de la Délégation
Maxwell YALDEN	Ambassadeur du Canada Ambassade du Canada à Bruxelles Chef suppléant de la délégation
David PEACOCK	Directeur Direction de la promotion artistique
Jean J. GAUTHIER	Agent de programme Direction des programmes en Europe de l'Ouest
Guy PARENT	Agent de programme Direction des relations internationales en matière d'éducation

Ministères et Agences du Gouvernement fédéral

Winston WELLS	Directeur Général Direction générale de la terminologie et des services linguistiques Secrétariat d'Etat
Gilles LEFEBVRE	Directeur Associé Conseil des Arts du Canada
Elisabeth CHATILLON	Directeur Affaires culturelles internationales Ministère des Communications
Marie COUTURIER	Directeur Programme international des musées canadiens Ministère des Communications

Gouvernements provinciaux et agences nationales

Pat FLECK

Directeur
Liaison et échange en matière
d'éducation
Ministère de l'Education
Gouvernement de l'Ontario

Jean RIOPEL

Conseiller
Délégation de l'Ontario à Paris
Gouvernement de l'Ontario

Eva EGRON-POLAK

Directeur adjoint
Division internationale
Association des Universités et
Collèges du Canada (AUCC)

Ambassade du Canada

George COWLEY	Conseiller Affaires culturelles et Information
Hugues R. ROUSSEAU	Premier Secrétaire et Consul
Alex D. DESTREBECQ	Adjoint à l'Information du Service culturel Arts visuels, relations universitaires
Marie-Madeleine DETHIER	Attaché de presse Arts de la scène et littérature

L'ordre du jour est adopté.

En application de l'Accord Culturel Belgo-Canadien de 1967, l'Exécutif de la Communauté française et le Gouvernement du Canada désireux de consolider les résultats déjà acquis dans le domaine de la coopération et en vue d'assurer son développement continu, sont convenus du présent programme pour les années 1988 - 1989.

1. EDUCATION - ENSEIGNEMENT

1.1. Bourses d'études et de recherches

La Communauté française offre deux (2) bourses pour l'année académique 1988 - 1989 ainsi que deux (2) bourses pour l'année académique 1989 - 1990 afin de permettre à des diplômés canadiens de se spécialiser dans des institutions de la Communauté française.

Ces bourses devront être axées sur la connaissance de la Communauté française ainsi que sur les priorités du Sommet francophone.

Pour l'année académique 1989-1990, elles seront donc attribuées à des ressortissants canadiens dans les secteurs suivants :

1. INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN FRANÇAIS

- Espace juridique en français
- Constitution de réseaux de banques de données
- Production et diffusion de l'information scientifique en français.

2. CULTURE ET COMMUNICATION

Et, notamment :

- Cultures et langues nationales
- Linguistique
- Industries culturelles

3. INDUSTRIES DE LA LANGUE

Et, notamment :

- Logiciels en français
- Réseaux de banques de données terminologiques
- Traduction automatique
- Analyse, synthèse, reconnaissance et compréhension de la parole
- Informatique éditoriale
- Intelligence artificielle et interfaces en langage naturel

4. AGRICULTURE

Notamment :

- Les technologies en milieu rural, transformation et conservation des produits, recherches agro-alimentaires
- L'environnement rural et maîtrise du milieu, recherches sur l'adaptation à l'aridité, la maîtrise de l'eau, la conservation des sols, l'environnement, la santé
- L'intégration socio-économique : promotion des P.M.E., circuits de production et de commercialisation de produits ruraux

5. ENERGIE

Et tout particulièrement les énergies nouvelles et renouvelables

La Partie canadienne offre en réciprocité deux (2) bourses pour l'année académique 1988 - 1989 ainsi que deux (2) bourses pour l'année académique 1989 - 1990 afin de permettre à des diplômés des institutions de la Communauté française de se spécialiser dans des institutions canadiennes.

Les deux Parties conviennent d'octroyer les bourses en douze (12) mensualités éventuellement scindables. Elles conviennent également de ne pas prolonger la bourse d'un récipiendaire au-delà de douze mois.

La Communauté française attire l'attention de la Partie canadienne sur l'intérêt qu'elle porte aux deux projets énoncés ci-après et pour lesquels les institutions concernées solliciteront un certain nombre de mensualités de bourses :

- Coopération entre l'Institut d'Etudes médiévales de l'Université Catholique de Louvain et le "Pontifical Institute of Mediaeval Studies" de Toronto.
- Coopération entre l'Institut de Linguistique de l'Université de l'Etat à Mons et le "Center for applied language studies" de l'Université Carleton (Faculté des Arts) à Ottawa.

Les deux Parties s'échangeront les listes des boursiers sélectionnés, en motivant la sélection opérée, avant le 21 mars 1988 (pour l'année académique 1988 - 1989) et le 21 mars 1989 (pour l'année académique 1989 - 1990).

Modalités de financement :

- A charge de la Partie d'origine : frais de voyage aller/retour de ses ressortissants.

- A charge de la Partie d'accueil :

* Bourses offertes par la Communauté française à des ressortissants canadiens :

- montant mensuel : 18.000 F.B. par mois
- le premier mois, allocation unique d'installation de 5.000 F.B.
- frais d'achat de livres :
 - 400 F.B. par mois (discipline sciences humaines) ou maximum 4.000 F.B. , pour une bourse de douze mois
 - 600 F.B. par mois (discipline sciences exactes) ou maximum 6.000 F.B.. pour une bourse de douze mois
- assurance-maladie-invalidité et responsabilité civile
- prise en charge des frais d'inscription dans une Université de l'Etat ou dans une institution reconnue et subventionnée par l'Etat.

* Bourses offertes par le Canada à des ressortissants de la Communauté française :

- montant mensuel : 900 dollars Cdns. par mois (bourses d'études et de recherches)
 - 1.200 dollars Cdns. par mois (bourses de recherche post-doctorale)
- frais d'installation et d'achat de livres : 300 dollars Cdns.
- assurance-maladie-invalidité
- prise en charge des frais d'inscription, de scolarité et d'accueil

La Communauté française attire l'attention de la Partie canadienne sur le fait qu'elle accorde pour la première fois une allocation unique d'installation aux boursiers canadiens, d'un montant de 5.000 F.B.

La Partie canadienne envisagera de son côté la réévaluation du montant alloué pour les frais d'installation.

1.2. Bourses d'été

La Communauté française offre pour 1988 et 1989 des bourses d'été à des ressortissants canadiens pour leur permettre de participer aux cours de langue et de littérature françaises organisés au mois d'août, par l'Université Libre de Bruxelles. Par année, ces bourses seront au nombre de six (6). Deux (2) bourses seront offertes prioritairement pour chacune des provinces suivantes : le Nouveau Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine : frais de voyage internationaux.

A charge de la Partie d'accueil : frais d'inscription et de logement ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 8.400 F.B.

1.3. Bourses d'études : Gouvernement de l'Alberta

La bourse du Premier Ministre de l'Alberta (15.000 \$ Cdns) est offerte alternativement à un (1) étudiant de la Communauté française et à un (1) étudiant de la Communauté flamande en vue de préparer et présenter une maîtrise de gestion à l'Université d'Alberta. Elle comprend, en outre, les frais de scolarité et de livres par année.

Cette bourse est normalement accordée pour une période de deux (2) ans.

La présente bourse sera octroyée à un ressortissant de la Communauté française en 1988-1989 et en 1989-1990.

1.4. Etudes canadiennes en Communauté française de Belgique

1.4.1. Dans le cadre de son programme destiné à appuyer les études canadiennes à l'étranger, le Ministère des Affaires extérieures du Canada entend encourager, en Communauté française de Belgique, l'enseignement, la recherche et la publication d'ouvrages sur les spécificités canadiennes.

En réponse aux activités universitaires portant sur le Canada, entreprises par des universités et professeurs de la Communauté française, le Ministère peut offrir les avantages suivants tels qu'énoncés aux fiches 1.4.1.a et 1.4.1.b ci-après :

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Programme d'études canadiennes

Description:

Dans le cadre de son programme d'appui au développement des études canadiennes, le Ministère des Affaires extérieures offre une aide technique et financière au centre d'études canadiennes de l'Université libre de Bruxelles, à certains universitaires ainsi qu'aux bibliothèques d'universités de la Communauté française de Belgique.

Voir le descriptif détaillé ci-joint.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Le programme d'études canadiennes du Ministère des Affaires extérieures a pour objet le développement d'enseignements, de recherches et de publications sur le Canada dans les universités de la Communauté française de Belgique.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction des relations internationales
en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Ambassade du Canada, BRUXELLES.

Financement
Financing:

Direction des relations inter-
nationales en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Direction des relations internationales
en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Ambassade du Canada, BRUXELLES.

PROGRAMMES D'ETUDES CANADIENNES

Au cours des deux dernières années, les programmes d'études canadiennes les universités de la Communauté française de Belgique ont maintenu leur essor. Dans le cadre de ce programme, le Ministère des Affaires extérieures a:

Accordé une aide financière au centres d'études canadiennes de l'université libre de Bruxelles pour le développement des études canadiennes, pour l'acquisition et la distribution de matériel didactique et autres, ainsi que pour l'organisation et la publication des actes de colloques.

Ce centre d'études canadiennes regroupe des activités d'enseignement et de recherche sur le Canada.

Outre ses activités régulières d'enseignement ou de recherche, le centre organise des colloques et des séminaires, reçoit des universitaires canadiens en tournée de conférence, et publie des ouvrages sur des thèmes particuliers.

Accordé une aide financière à des universitaires de la Communauté française de Belgique afin de leur permettre au titre de "visite d'études" de visiter le Canada et préparer un nouveau cours, dont le contenu est entièrement ou à 50% sur le Canada.

Le programme de "visite d'études" accorde aux universitaires une aide financière défrayant les coûts du transport international et domestique ainsi que leurs frais de séjour au Canada pour une période de trois à cinq semaines .

Les candidatures pour une bourse de "visite d'études" sont soumises sur une base annuelle.

Accordé une aide financière à des universitaires de la Communauté française de Belgique afin de leur permettre au titre de "complément de spécialisation" d'effectuer de courts séjours (cinq semaines, au maximum) dans le but d'obtenir les renseignements et la documentation requis pour l'élaboration et la présentation de cours universitaires à contenu canadien. Les demandes sont examinées par un jury, et les modalités financières sont les mêmes que celles offertes au sein du programme de "visites d'étude".

Accordé aux bibliothèques d'universités de la Communauté française de Belgique, livres, journaux, revues savantes ou autres matériels pédagogiques sur le Canada à titre d'appui à l'enseignement et à la recherche.

Les bibliothèques d'universités ou les responsables de "fonds canadien" des centres d'études canadiennes des universités concernées dressent eux-mêmes la liste des livres, microfilms et abonnements à des journaux et revues savantes qu'ils comptent recevoir.

Au cours des deux dernières années, les universités suivantes ont bénéficié de ce programme:

Université libre de Bruxelles
Université catholique de Louvain

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Programme d'études canadiennes
subvention de recherches.

Description:

Dans le cadre de son programme d'appui au développement des études canadiennes, le Ministère des Affaires extérieures a l'intention de mettre sur pied un programme de subventions de recherche en études canadiennes au cours de l'année 1988. Ces subventions permettront à des spécialistes de la Communauté française de Belgique de faire de courtes visites au Canada, dans l'intention d'écrire et de publier un article monographique en Belgique.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Ce programme a pour objet le développement d'enseignements, de recherches et de publications sur le Canada en Belgique.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction des relations internationales
en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Ambassade du Canada, BRUXELLES.

Financement
Financing:

Direction des relations inter-
nationales en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Direction des relations internationales
en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Ambassade du Canada, BRUXELLES.

La Communauté française prend note avec satisfaction des propositions de la Partie canadienne et informe celle-ci de sa volonté d'encourager les échanges réciproques.

1.4.2. A cet égard, la Communauté française souligne l'aide qu'elle apporte au colloque organisé en novembre 1987, par le Centre d'Etudes canadiennes de l'Université Libre de Bruxelles et consacré à "La question sociale en Belgique et au Canada".

La Communauté française souligne également le fait qu'à partir de l'année académique 1987 - 1988, le Centre d'Etudes canadiennes créera un cours intitulé "Auteurs canadiens d'expression française".

Elle signale également le projet de ce Centre d'organiser fin 1988 - début 1989, un colloque consacré au roman canadien anglais.

Les deux Parties conviennent d'apporter, dans la mesure de leurs possibilités respectives, leur aide aux initiatives de ce Centre d'Etudes.

1.4.3. La Communauté française demande à la Partie canadienne, d'examiner la possibilité pour celle-ci, d'assurer également les avantages énoncés ci-dessus, à la Bibliothèque des Archives et Musée de la littérature de la Communauté française de Belgique.

1.5. Etudes relatives à la littérature française de Belgique
au Canada

- 1.5.1. La Communauté française se réjouit de l'intérêt marqué par de nombreuses Universités canadiennes quant aux productions littéraires de cette Communauté et souligne les envois réguliers d'ouvrages effectués par le Service de la Promotion des Lettres, du Livre et de la Langue du Ministère de la Communauté française auprès de ces Universités.

- 1.5.2. Elle signale également sa disponibilité à assurer l'envoi de collections de livres de poche auprès des bibliothèques municipales ou d'enseignement secondaire des régions du Canada présentant une forte implantation de populations francophones. A cet égard, elle demande à la Partie canadienne de lui adresser une liste d'institutions qui seraient intéressées à bénéficier de ces envois.

- 1.5.3. Afin d'assurer le développement de la connaissance de la littérature française de Belgique, la Communauté française enverra, pendant la durée de validité du présent programme, deux (2) conférenciers chargés de présenter sa production littéraire. La durée totale de chacune de ces missions ne saurait excéder 21 jours. Ces missions seront imputées à la banque de missions prévue au présent programme (article 8.2).

- 1.5.4. Ces tournées de conférences seront appuyées par l'envoi et la circulation d'expositions conçues par la Promotion des Lettres Belges de langue française.

1.5.5. D'autre part, la Communauté française signale qu'elle apportera son appui aux initiatives du "Groupe de recherches en études francophones" de l'Université York et visant à développer la connaissance et la diffusion de la littérature et de la culture de la Communauté française de Belgique.

1.6. Dons de publications du Gouvernement canadien à des bibliothèques de la Communauté française

La Partie canadienne fait état de son programme d'appui au développement des études canadiennes tel que précisé à la fiche 1.6.1. ci-jointe.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Programme d'études canadiennes
don de documentation.

Description:

Dans le cadre de son programme d'appui au développement des études canadiennes, le Gouvernement du Canada accorde le statut de dépositaire partiel de documents officiels canadiens à un nombre limité de bibliothèques et institutions à l'extérieur du Canada.

Quatre institutions belges ont actuellement ce statut: la Bibliothèque du Parlement, la Bibliothèque Royale Albert 1^{er}, l'Université Catholique de Louvain et l'Université libre de Bruxelles.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Ce programme a pour objet le développement d'enseignements, de recherches et de publications sur le Canada en Belgique.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction des relations internationales
en matière d'éducation, Ministère des Affaires extérieures.

Approvisionnement et Services, Canada.

Financement
Financing:

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Approvisionnement et Services, Canada.

Direction des relations internationales
en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

1.6.2. La Communauté française souligne le souhait de la Bibliothèque des Archives et Musée de la Littérature, de bénéficier du statut de dépositaire de publications du Gouvernement canadien. Elle demande à la Partie canadienne d'examiner cette possibilité.

1.6.3. D'autre part, la Communauté française fait état du souhait du "Centre de Lecture publique de la Communauté française" d'obtenir les publications canadiennes relatives aux domaines de la bibliothèque et de la documentation. De son côté, "le Centre de Lecture publique de la Communauté française" est disposé à assurer l'envoi de ses publications spécialisées aux institutions canadiennes intéressées.

1.7. Echange de jeunes étudiants entre la Communauté française et l'Ontario

1.7.1. A cet égard, la Partie canadienne fait état de la fiche 1.7.1. ci-annexée.

Les deux Parties se réjouissent du bon déroulement de ce programme d'échanges et conviennent de l'intérêt de sa reconduction.

Elles examineront la possibilité de procéder à une augmentation du nombre d'étudiants soumis à cet échange.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges de personnes et de missions.

Echanges d'étudiants.

Description:

Le ministère ontarien de l'Education a une entente avec le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique afin d'assurer un programme d'échange réciproque et séquentiel pour des étudiants de niveau secondaire.

Origine/Background:

Ce programme fonctionne depuis deux ans; une quarantaine d'étudiants ontariens et autant d'étudiants de la Communauté française de Belgique y ont participé.

Les programmes et la planification actuelle laissent prévoir une augmentation de la participation à environ soixante étudiants de part et d'autre.

Objectifs/Objectives:

Accroître les aptitudes linguistiques et les connaissances de la culture d'un autre pays des étudiants; permettre aux participants d'apprécier un autre milieu familial et enfin de promouvoir une meilleure compréhension entre les gens de différents pays.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Ministère de l'Education,
Gouvernement de l'Ontario.

Financement
Financing:

Les participants assument les frais de transport internationaux et domestiques, les frais d'orientation et d'excursions. Le ministère ontarien de l'Education offre une aide financière pour le transport international et voit à tous les arrangements administratifs pour la portion canadienne du programme.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

1.7.2. La Partie canadienne informe la Communauté française du programme d'échange tel que décrit à la fiche 1.7.2. ci-jointe.

Les deux Parties conviennent de l'intérêt des échanges d'étudiants entre l'Institut provincial d'enseignement supérieur agricole et technique de la province du Hainaut et le Collège de la Technologie agricole et alimentaire d'Alfred dans la province de l'Ontario.

Elles conviennent également que les frais inhérents à ces échanges sont à charge des deux établissements d'enseignement concernés.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges de personnes et de missions.

Echanges d'étudiants.

Description:

Au cours des trois dernières années, il y a eu un échange de deux (2) étudiants de l'Institut provincial d'enseignement supérieur agricole et technique de la province du Hainaut et le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred (Ontario).

Origine/Background:

Ce programme d'échange fonctionne depuis 1985; deux étudiants assistent aux cours dans le collège du pays hôte durant deux semestres. Les étudiants reçoivent tous les crédits pour les cours réussis.

Objectifs/Objectives:

La Partie canadienne (Ontario) se réjouit de ce programme et espère qu'il se maintiendra.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Ministère de l'Éducation,
Gouvernement de l'Ontario.

Financement

Financing:

Arrangement réciproque par lequel les étudiants paient les frais de scolarité à leur institution d'origine. Le ministère ontarien de l'Agriculture défraie les frais de transport des étudiants ontariens.

Calendrier, suivi

Schedule, follow-up:

1.8. La Communauté française fait état du souhait du Ministère de l'Education Nationale d'établir, avec les institutions compétentes du Canada, les relations d'échange suivantes :

1.8.1. Dans le domaine de l'enseignement primaire :

échanges d'expériences en matière de recherche en éducation (équipes mixtes enseignants-chercheurs, programmes de recherches en cours, vulgarisation des résultats);

1.8.2. Dans le domaine de l'enseignement supérieur :

échanges dans le domaine de l'informatique ainsi qu'en sciences de l'éducation (enseignement supérieur non universitaire).

La Partie canadienne en informera les institutions concernées par l'intermédiaire du Conseil des Ministres canadiens de l'Education et identifiera les partenaires appropriés.

Après échange de ces informations, les deux Parties conviennent d'affecter à chacun de ces deux projets, une mission d'un expert, dans chaque sens, en 1988 ou en 1989. et ce. pour un séjour d'une durée maximum de sept (7) jours. Ces séjours seront imputés à la banque de missions prévue à l'article 8.2.

1.9. Aide à l'éducation post-secondaire

La Partie canadienne fait état de ses souhaits en la matière tels que définis à la fiche 1.9. ci-jointe.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Aide à l'éducation postsecondaire

Description:

Afin de favoriser le rapprochement des communautés universitaires des deux pays et de permettre à chaque Partie de bénéficier de l'expérience acquise par l'autre en matière d'orientation, d'objectifs, de politiques et de modes d'exécution, le Secrétariat d'Etat souhaite examiner la possibilité de coopérer à la préparation de données comparatives dans des domaines d'intérêt mutuel liés à l'éducation.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Le Secrétariat d'Etat est le ministère fédéral chargé d'administrer et de coordonner les programmes et activités du Gouvernement du Canada en matière d'éducation. Ces programmes et activités comprennent le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le Programme de prêts aux étudiants, le Programme des langues officielles dans l'enseignement et le Programme d'appui aux études canadiennes.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Sous-secrétaire d'Etat adjoint,
Aide à l'Education,
Secrétariat d'Etat,
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

**Financement
Financing:**

Frais de voyages et de séjour des participants aux missions d'étude et d'information selon les modalités de la "Banque de 100 jours" .

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

1.10. Echanges de poste à poste dans le domaine de l'enseignement
secondaire

La Partie canadienne exprime son souhait de reprendre les échanges d'enseignants de poste à poste tels que décrits à la fiche 1.10. ci-après.

Le représentant du Ministère de l'Education Nationale fait état des difficultés administratives et financières dans la poursuite de ce programme.

Les deux Parties conviennent toutefois de maintenir un contact, à ce sujet, avec l'Ambassade du Canada à Bruxelles, afin de trouver une solution à cette question.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges de personnes et de missions.

Echanges d'éducateurs.

Description:

Le ministère ontarien de l'Education offre des échanges d'éducateurs au niveau élémentaire ou secondaire. Cet échange est d'une durée d'un an, selon le principe du "poste-à-poste", y compris pour le logement. Les participants conservent leurs conditions d'emploi et salariales avec leur juridiction nationale. La période de l'échange coïncide généralement avec l'année scolaire ontarienne. Les participants doivent avoir une connaissance suffisante pour fonctionner adéquatement dans la langue du pays hôte: habituellement, le professeur ontarien enseigne l'anglais langue seconde, tandis que l'éducateur belge enseignera le français.

Origine/Background:

Ce programme d'échange a été en opération entre 1980 et 1982 lorsqu'il a été suspendu suite à certaines difficultés survenues entre deux participants en ce qui a trait à des questions de logement. La Partie canadienne (Ontario) souhaiterait renouveler ce programme avec la Partie belge .

Objectifs/Objectives:

Ces échanges permettent aux participants d'accroître leurs connaissances linguistiques du pays hôte; de faire l'expérience et de parfaire ses connaissances d'un autre milieu éducationnel et d'une autre culture.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Ministère de l'Education de l'Ontario.

Ambassade du Canada, BRUXELLES.

Financement
Financing:

Le ministère ontarien de l'Education voit aux arrangements administratifs pour son éducateur, lui fournit une allocation de voyage et, selon la taille de sa famille, des allocations supplémentaires.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

1.11. Séminaires en études canadiennes pour éducateurs étrangers

La Partie canadienne informe des possibilités existantes en la matière et telles que décrites dans la fiche 1.11. ci-jointe.

La Communauté française prend acte avec intérêt de cette proposition.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Séminaire en études canadiennes
pour éducateurs étrangers.

Description:

Deux séminaires de deux semaines sur les études canadiennes ont lieu au Canada en juillet et août. Ils permettent une étude de certains aspects des systèmes éducatifs, de l'histoire, la géographie, la culture et la vie politique du Canada. Ceci permet aux participants d'obtenir du matériel didactique pour des cours en études canadiennes ou l'enseignement de la langue anglaise. Quarante participants sont choisis pour chaque séminaire à partir des quelque 400 demandes d'inscription. En 1987, six participants belges avaient été sélectionnés mais seulement quatre ont pu participer aux séminaires.

Origine/Background:

Ce programme très populaire en est à sa dixième année d'existence. Il est offert par le ministère ontarien de l'Education, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures du Canada.

Objectifs/Objectives:

Les séminaires permettent une étude de certains aspects des systèmes éducatifs, de l'histoire, la géographie, la culture et la vie politique du Canada. Les séminaires visent à fournir aux participants le matériel qu'ils pourront utiliser pour déterminer les composantes de cours en études canadiennes ou dans l'enseignement de l'anglais dans leurs classes en Europe.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:
Ministère de l'Education de l'Ontario.

Direction des relations internationales
en matière d'éducation,
Ministère des Affaires extérieures.

Financement

Calendrier, suivi

Les participants assument les frais de transport. Les frais du séminaire comprennent le programme d'études, le logement, les excursions, et les imprimés. Les participants reçoivent du Gouvernement du Canada un subside; le ministère ontarien de l'Education voit aux arrangements administratifs du séminaire.

1.12. Séminaires pour éducateurs ontariens

La Partie canadienne fait part de son intérêt quant aux initiatives signalées dans la fiche 1.12. ci-après.

La Communauté française prend acte de cet intérêt et signale le souhait du Ministère de l'Education Nationale d'envoyer un observateur à l'un de ces séminaires.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Séminaire pour éducateurs.

Description:

Le programme consiste en séminaires de développement professionnel pour des éducateurs ontariens. Par le biais d'une série de conférences et d'excursions culturelles, ces séminaires d'une à trois semaines fournissent aux participants un aperçu général d'un pays par l'étude de sa population, son système d'éducation, son histoire, sa géographie et de sa culture. L'emphase est mis en particulier sur la région où le groupe d'environ 35 participants réside. Des visites d'écoles et des échanges avec des éducateurs locaux sont, lorsque possible, inclus au programme du séminaire. En juillet 1988, un séminaire pour une trentaine de participants, sera offert en Belgique.

Origine/Background:

Ce programme très populaire a débuté en 1977 par l'organisation d'un seul séminaire. Il y en aura vingt-sept (27) pour l'été 1988. Des pays d'Amérique latine et les Etats-Unis d'Amérique sont aussi inscrits au programme des séminaires.

Objectifs/Objectives:

Les séminaires permettent aux éducateurs ontariens de mieux connaître un autre système d'éducation, de faire l'expérience d'un autre milieu culturel et de parfaire leurs connaissances sur l'histoire, la géographie, le système politique, le système d'éducation et la culture de la Belgique.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Ministère de l'Education de l'Ontario.

Institut pour les relations culturelles étrangères; Stuttgart (R.F.A.)

Financement
Financing:

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Les participants assument les frais de transport et du séminaire. Le ministère ontarien de l'Education voit aux arrangements administratifs du séminaire.

2. COOPERATION SCIENTIFIQUE

Les deux Parties se réjouissent du bon développement de la coopération entre leurs institutions universitaires et se réfèrent à cet effet à la fiche 2.0. ci-jointe présentée par la Partie canadienne.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges universitaires et scolaires

Projets conjoints interuniversitaires

Description:

La Partie canadienne encourage les contacts entre universitaires canadiens et de la communauté française de Belgique. Elle prendra note des différents projets qui pourraient être soumis à l'attention de la Commission Mixte Culturelle et les portera à l'attention de l'Association des Universités, et Collèges du Canada. L'Association et l'Ambassade du Canada à Bruxelles apportent à ceux qui le souhaitent une aide technique.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

La Partie canadienne souligne que, comme par le passé, les participants canadiens devront obtenir les moyens financiers requis, s'il y a lieu, auprès des sources habituelles de financement pour ce genre d'activités: budgets des universités, subventions des différents conseils fédéraux voués à l'aide aux recherches de niveau universitaire, aides des gouvernements provinciaux ou du secteur privé. Dans le cas de projets conjoints, les conseils fédéraux, pour leur part, exigent que la demande de subvention provienne du chercheur canadien.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

La Partie belge (Communauté française de Belgique) marque son accord sur cette approche.

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Financement
Financing:

Sauf acceptation par la Commission mixte d'un projet précis, voir les modalités mentionnées à Objectifs.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Pour la période de validité du présent programme, les deux Parties conviennent de soutenir prioritairement les collaborations énoncées ci-après :

2.1. Ecotoxicologie et environnement

Coopération entre le Laboratoire d'écologie et de biogéographie de l'Université Catholique de Louvain (Professeur Philippe LEBRUN) et "Environnement Canada- Protection de l'Environnement" à Montréal (Professeur Raymond VAN COILLIE).

Moyens : en 1986, une mission réciproque. Chacune de ces missions sera, au niveau de la prise en charge financière, d'une durée maximum de 14 jours.

La Communauté française prendra en charge les frais de transport international aller/retour du Professeur Ph. LEBRUN et les frais d'accueil du Professeur R. VAN COILLIE selon le montant énoncé à l'article 8.2. de la banque de missions.

Pour la Partie canadienne, les frais inhérents à cet échange seront à charge d'"Environnement Canada" si le projet est accepté.

2.2. Développement des études médiévales et création d'un logiciel pour l'informatisation de catalogues de manuscrits

Coopération entre l'Institut d'études médiévales de l'Université Catholique de Louvain (Professeur Jacqueline HAMESSE) et le "Pontifical Institute of Mediaeval Studies" de Toronto.

Moyens :

- a. En 1988 et en 1989, pour chacune de ces années, une mission réciproque. Chacune de ces missions sera, au niveau de la prise en charge financière, d'une durée maximum de 12 jours et selon les disponibilités de la banque de missions prévue à l'article 8.2.

Partie d'origine : frais de transport international aller/retour.

Partie d'accueil : indemnités journalières selon les modalités financières énoncées à l'article 8.2. de la banque de missions.

2.3. Didactique des langues modernes

Ccoopération entre l'Institut de linguistique de l'Université de l'Etat à Mons (Professeur Raymond RENARD) et le "Center for applied Language Studies" de l'Université Carleton à Ottawa (Professeur Yanice YALDEN).

Moyens :

- a. En 1988 et en 1989, pour chacune de ces années, une mission réciproque. Chacune de ces missions sera, au niveau de la prise en charge financière, d'une durée maximum de 12 jours et selon les disponibilités de la banque de missions prévue à l'article 8.2.

Partie d'origine : frais de transport international, aller/retour.

Partie d'accueil : indemnités journalières selon les modalités financières énoncées à l'article 8.2. de la banque de missions.

2.4. Echanges entre l'Université de Moncton et le Centre de Droit régional des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur

La Partie canadienne fait état de son intérêt quant au projet tel que mentionné à la fiche 2.4. ci-annexée.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération
Programme:

Echanges de personnes et de missions.

Domaine d'activité
Field of Activity:

Echanges de personnes.

Description:

Evaluation du régime juridique des communautés et régions belges, à la fois dans sa conception théorique et dans ses applications pratiques. Il est à prévoir une mission d'environ 10 jours au printemps de 1988 en Belgique par un professeur de l'Ecole de droit de l'Université de Moncton; une mission de 10 jours à l'automne de 1988 au Nouveau-Brunswick d'un professeur de droit du Centre de droit régional des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur; celui-ci donnerait une série de conférences dans le cadre du 10^e anniversaire de l'Ecole de droit de l'Université de Moncton.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Production d'un ou de plusieurs articles spécialisés à être publiés à la fois en Belgique et au Canada.

Etablissement de liens pour une coopération éventuelle entre professeurs belges et acadiens.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Ecole de droit,
Université de Moncton.

Financement
Financing:

Les frais de transport international seront assumés par la Partie d'envoi; la Partie d'accueil prendra en charge les frais de séjour.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Service de la coopération
intergouvernementale,
Secrétariat du Conseil des Ministres
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

2.5. Echanges dans le domaine des droits de la personne avec le Nouveau-Brunswick

La Partie canadienne (Nouveau-Brunswick) propose un échange tel que présenté dans la fiche 2.5. ci-jointe.

La Communauté française signale que ce projet ne pourra se réaliser que pour autant que les partenaires soient clairement définis et que le projet soit précisé. Un échange préalable d'informations adressées à la Communauté française de Belgique est nécessaire.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges de personnes et de missions.

Echanges de personnes.

Description:

Echange d'un enseignant du niveau secondaire et d'un chercheur universitaire au Nouveau-Brunswick dans le domaine des droits de la personne avec deux homologues belges. La Partie belge pourrait se rendre au Nouveau-Brunswick en juillet ou octobre 1988 et la Partie néo-brunswickoise se rendrait en Belgique en juin ou novembre 1988. Il est à prévoir de part et d'autre deux missions d'environ 10 jours chacune.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Permettre aux deux enseignants belges de partager leur expérience de l'enseignement des droits de la personne avec leurs collègues du Nouveau-Brunswick. Permettre aux deux enseignants du Nouveau-Brunswick d'observer ce qui se fait dans ce domaine en Belgique et de sensibiliser leurs homologues belges aux travaux canadiens en ce domaine.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Commission des droits de l'homme
Nouveau Brunswick
Ministère de l'Education
Ecole de droit,
Université de Moncton.

**Financement
Financing:**

Les frais de transport international seront assumés par la Partie d'envoi; la Partie d'accueil prendra en charge les frais de séjour.

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

Service de la coopération
intergouvernementale,
Secrétariat du Conseil des Ministres
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

2.6. Echanges dans le domaine de la muséologie et de la zoologie

La Partie canadienne transmet la fiche 2.6. ci-jointe.

La Communauté française prend acte et transmettra cette demande aux instances compétentes.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges de personnes et de missions.

Muséologie et zoologie.

Description:

Etude anatomique de la collection d'oiseaux du Musée Royal d'Afrique centrale à Tervuren. Cette mission pourrait durer jusqu'à trois semaines. Les specimens d'oiseaux seront disséqués, leurs organes vocaux retirés et colorés, examinés, mesurés et décrits. Comme la collection est vaste et importante, il est nécessaire de faire le travail sur place au Musée.

Origine/Background:

Le professeur E.H. Miller en est à la première année d'un projet de recherche de trois ans sur les relations systématiques et évolutives de deux groupes d'oiseaux (les piverts et les "shorebirds"), à partir d'une étude anatomique de leurs organes vocaux. Cet organe complexe est devenu le pivot pour plusieurs études de taxonomie des oiseaux et sur les mécanismes de production des voix par les oiseaux.

Objectifs/Objectives:

- Délimiter les relations évolutives parmi les piverts et ses alliés (toucans, piverts) et parmi les "shorebirds" (y compris les bécasseaux, pluviers et mouettes);
 - Evaluer le taux d'évolution de l'organe vocal et de ses composantes;
 - Décrire l'anatomie de l'organe.
- Le projet contribuera à une meilleure compréhension de l'évolution des oiseaux, leur classification et leur comportement (acoustique); il contribuera à la muséologie et se servira d'une collection muséologique belge inestimable.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction des programmes en Europe l'Ouest
Direction des politiques culturelles,
Ministère des Affaires extérieures.

Direction des programmes internationaux,
Ministère des Communications.

**Financement
Financing:**

Les frais de voyage et de séjour des participants, selon les modalités de la Banque de 100 jours.

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

2.7. Pluralisme culturel

La Partie canadienne signale une initiative en la matière dont la description figure dans la fiche 2.7. ci-jointe.

La Communauté française en prend note avec intérêt.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Coopération socio-culturelle

Pluralisme culturel.

Description:

Le programme du Multiculturalisme du Secrétariat d'Etat supporte la production d'une monographie de l'histoire des Belges au Canada, à l'intérieur d'une série de monographies historiques "Généralions", publiées chez McClelland & Stewart.

Origine/Background:

La monographie historique est écrite par les professeurs André Vermeirre, du département d'Histoire de l'Université de Montréal, et Cornelius Jaenen, du département d'Histoire de l'Université d'Ottawa. Le manuscrit devrait être complété d'ici la fin de 1987, revu et corrigé en 1988 pour publication en 1988 ou 1989.

Objectifs/Objectives:

Illustrer d'avantage le pluralisme culturel canadien.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Le Directeur général,
Programme du Multiculturalisme,
Secrétariat d'Etat.
K1A 0M5

Financement
Financing:

N/A

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

3. COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE LA LANGUE

- 3.1. Echange entre le Centre de Recherches en linguistique appliquée de l'Université de Moncton et la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Catholique de Louvain (voir fiche 3.1. en annexe).

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges de personnes et de missions.

Echanges en linguistique.

Description:

Echange entre madame Louise Péronnet, du Centre de recherches en linguistique appliquée de l'Université de Moncton, et monsieur Michel Francard, de l'Université Louvain-La-Neuve, relatif à la mise en place d'une banque de données sur les parlers régionaux français. Il est à prévoir une mission d'environ 10 jours en mai 1988 à l'Université de Louvain-la-Neuve et une mission de 10 jours en septembre 1989 à l'Université de Moncton.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Poursuivre la comparaison des méthodes de recherches respectives déjà amorcées en 1985; proposer un cadre homogène de réflexion théorique et d'application pratique pour la recherche visant à la mise en place progressive d'une banque de données.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Centre de recherche
en linguistique appliquée,
Université de Moncton.

**Financement
Financing:**

Les frais de transport international seront assumés par la Partie d'envoi; la Partie d'accueil prendra en charge les frais de séjour.

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

Service de la coopération
intergouvernementale,
Secrétariat du Conseil des Ministres
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

3.2. La Partie canadienne signale qu'elle a donné accès à la banque de terminologie au moyen du terminal installé à l'Ambassade du Canada à Bruxelles. L'Université de Mons s'est aussi vue attribuer l'accès à TERMIUM et cela en mai 1987. La Partie canadienne signale son intérêt à se voir désigner un interlocuteur qui serait chargé de faire le suivi des projets. A cet égard, la Communauté française souhaite que le Service de la langue française du Ministère de la Communauté française soit l'interlocuteur en la matière.

3.3. La Partie canadienne présente la fiche 3.3. ci-jointe. Les deux Parties décident d'unir leurs efforts pour la préparation de lexiques ou vocabulaires, notamment dans les matières du commerce international et du droit.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération Langues officielles et traduction.	Domaine d'activité Echange de données terminologiques.
---	--

Description:

La Communauté française de Belgique et le Canada étant membres du Réseau international de néologie et de terminologie, il serait utile que les deux pays unissent leurs efforts pour la préparation de lexiques ou vocabulaires notamment dans les domaines suivants: la géologie, l'informatique, le commerce international et le droit.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Le Directeur général,
Direction de la terminologie et
des services linguistiques,
Bureau des Traductions,
Secrétariat d'Etat.

Financement
Financing:

N/A

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

3.4. Echange de stagiaires terminologues et linguistes

La Partie canadienne fait part de son souhait de favoriser un tel échange, précisé dans la fiche 3.4. ci-après.

La Communauté française se réjouit de l'offre du Canada.

Les deux Parties conviennent de créer, par année, une banque d'échanges de cinq (5) stagiaires pour un total de 75 jours.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Langues officielles et traduction.

Echange de données terminologiques.

Description:

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du Secrétariat d'Etat, offre à la Communauté française de Belgique d'accueillir des stagiaires terminologiques et linguistes ou des spécialistes dans des domaines de pointe.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Ces stages pourraient se faire selon la formule "banque de missions" qui permettrait de faciliter les échanges de personnes entre le Canada et la Communauté française de Belgique. La Communauté française de Belgique et le Canada pourraient accepter de créer une nouvelle banque pour accueillir annuellement cinq stagiaires pour un total de 75 jours par an.

Les modalités de cette nouvelle banque seraient identiques à celles de la banque de cent (100) jours.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Le Directeur général,
Direction de la terminologie et
des services linguistiques,
Bureau des Traductions,
Secrétariat d'Etat.

Financement
Financing:

Selon les disponibilités de la nouvelle
banque de missions pour ce secteur.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

3.5. Banque de terminologie sur disque optique

La Partie canadienne fait part de sa proposition en la matière et selon la fiche 3.5. ci-jointe.

La Communauté française se réjouit de cette offre et examinera la possibilité d'y donner suite.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Langues officielles et traduction.

Echange de données terminologiques.

Description:

Le gouvernement du Canada propose à la Communauté française de Belgique le contenu de la banque de terminologie sur disque optique. En contrepartie, le gouvernement canadien souhaite que la Communauté française de Belgique participe à l'enrichissement de la banque en lui faisant parvenir des données terminologiques dans les deux langues officielles du Canada, soit les langues anglaise et française.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Offrir à la Communauté française de Belgique quelque 800 000 fiches terminologiques et obtenir en contrepartie la collaboration de la Communauté française de Belgique à l'enrichissement de Termium.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Le Directeur général,
Direction de la terminologie et
des services linguistiques,
Bureau des Traductions,
Secrétariat d'Etat.

**Financement
Financing:**

N/A

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

4. ECHANGES DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE

4.1. La Partie canadienne présente son programme de subventions permettant aux organismes et établissements du Canada d'accueillir des artistes étrangers de premier plan (voir la fiche 4.1. ci-après)

La Communauté française prend bonne note de ce programme et de la demande de prise en charge, dans la mesure du possible et selon ses possibilités financières, des frais de transport des artistes concernés.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges artistiques.

Visite d'artistes étrangers.

Description:

Programme de subvention permettant aux organismes et établissements du Canada d'accueillir des artistes étrangers de premier plan.

Origine/Background:

Ce programme s'inscrit dans le cadre des échanges culturels entre le Canada et l'étranger; il est administré par le Conseil des Arts du Canada pour le compte du Ministère des Affaires extérieures.

Objectifs/Objectives:

Encourager les échanges d'artistes sur une base de résidence temporaire au sein d'organismes et établissements culturels professionnels.
Explorer des alternatives de réciprocité pour les artistes canadiens auprès d'organismes et établissements professionnels belges.
Inviter la Partie belge à défrayer le transport des artistes belges bénéficiant du programme canadien.
Accorder une attention particulière à tout organisme ou établissement belge sollicitant une aide financière pour inviter un artiste canadien sur une base de résidence temporaire.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

La Communauté française de Belgique prend bonne note de ce programme et de la demande de prise en charge, dans la mesure du possible et selon ses possibilités financières, des frais de transports des artistes concernés.

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Conseil des Arts du Canada.

Ambassade du Canada, Bruxelles.

Financement
Financing:

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

Ministère des Affaires extérieures.

4.2. Les deux Parties conviennent de s'informer et de se concerter lorsqu'elles sont sollicitées par des groupes pour des échanges culturels et ce, notamment quant aux conditions financières offertes pour ces échanges.

4.3. Arts de la scène

4.3.1. Commission internationale du Théâtre francophone

Les deux Parties recommandent que les autorités politiques compétentes signent le Mémoire d'entente ci-annexé.

MEMOIRE D'ENTENTE QUANT A
LA COMMISSION INTERNATIONALE DU THEATRE FRANCOPHONE

CONSIDERANT que la culture française constitue une unité linguistique et culturelle vivante;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de développer les initiatives, les échanges et les collaborations susceptibles de mieux affirmer et de développer cette communauté de langue et de culture dans le domaine du théâtre;

LES PARTIES s'associent pour créer une Commission internationale du théâtre francophone dont les objectifs sont les suivants:

- 1^o faire connaître les écritures et les pratiques théâtrales contemporaines de langue française;
- 2^o susciter des échanges, des collaborations et des réalisations communes entre les artisans de la scène de tous les pays de la francophonie;
- 3^o favoriser la circulation des spectacles produits par ces pays.

LA COMMISSION, pour atteindre ces objectifs, mettra en oeuvre des activités à la fois diversifiées et complémentaires et à cette fin pourra:

- 1^o soutenir, selon les critères de son choix, l'organisation de la circulation de spectacles entre les Parties;
- 2^o prendre l'initiative d'encourager des artistes et créateurs à susciter des événements;
- 3^o favoriser des coproductions entre des institutions ou des équipes qui en feront la proposition et entre autres collaborer en particulier avec le " Théâtre international de la langue française " (TILF);
- 4^o parrainer des spectacles répondant à ses objectifs;
- 5^o soutenir l'organisation d'ateliers de rencontre ou de travail afin de développer des recherches et de multiplier les échanges au sein des communautés culturelles de langue française;
- 6^o favoriser toutes les initiatives susceptibles de promouvoir et de faire connaître la création et les pratiques théâtrales de langue française;
- 7^o favoriser des programmes communs avec les télévisions, les radios et les nouveaux réseaux de communication audio-visuelle de la francophonie.

.../

-2-

LA COMMISSION aura pour mission d'étudier les projets, d'en évaluer l'intérêt et le coût; de faire des propositions aux Parties et de collaborer à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets.

LA COMMISSION sera composée d'au plus trois (3) délégués de chacune des Parties: un (1) ou deux (2) représentants du Gouvernement et un professionnel du spectacle désigné par le Gouvernement. La Commission se réunira deux (2) fois par année et le représentant de chacune des Parties occupera alternativement la présidence. Les travaux de la Commission se tiendront aux lieux désignés par la Commission et selon un principe de rotation. Un (1) poste de secrétaire général de la Commission est institué pour des périodes de dix-huit (18) mois. Le premier secrétaire général sera nommé par le Gouvernement de la République française et par la suite les secrétaires généraux subséquents seront nommés alternativement par chacune des Parties. Les coûts de secrétariat seront assumés par la Partie qui a nommé le secrétaire général.

LES PARTIES donneront suite à ce Mémoire d'entente par échanges réciproques de lettres.

4.3.2. Tournée au Canada de la Compagnie Jeanpico

La Communauté française informe la Partie canadienne qu'à l'invitation de l'Institut canadien des Arts pour jeunes audiences, Jeanpico participera au "Vancouver Children's Festival" qui se tiendra en mai 1988. Ces prestations seront suivies, en juin 1988, d'une tournée au Canada, organisée par l'Institut susmentionné.

Modalités financières :

- Partie d'origine : les frais de transport de la troupe et du matériel.
- Partie d'accueil :
 - le cachet est assuré par l'organisme d'accueil
 - la Communauté française demande à la Partie canadienne d'intervenir auprès de qui de droit pour que soient octroyées des indemnités journalières assurant le logement et les frais de repas.

4.3.3. Tournée au Canada de la Compagnie Gare Centrale

La Communauté française informe la Partie canadienne qu'à l'invitation de l'Institut canadien des Arts pour jeunes audiences, la Compagnie Gare Centrale participera au "Vancouver Children's Festival" qui se tiendra en mai 1988. Ces prestations seront éventuellement suivies, en juin 1988, d'une tournée au Canada, organisée par l'Institut susmentionné.

Modalités financières :

- Partie d'origine : frais de transport de la troupe et du matériel.
- Partie d'accueil :
- le cachet est assuré par l'organisme d'accueil
- la Communauté française demande à la Partie canadienne d'intervenir auprès de qui de droit pour que soient octroyées des indemnités journalières assurant le logement et les frais de repas.

4.3.4. Tournée au Canada, en 1989, d'une troupe de la Communauté française, sélectionnée par l'Institut canadien des Arts pour jeunes audiences

La Communauté française signale qu'elle est disposée à envisager, pour l'année 1989, la prise en charge des frais de transport d'une troupe invitée, par l'Institut canadien des Arts pour jeunes audiences, à participer au "Vancouver Children's Festival", prévu pour cette année. A cet effet, elle souhaite que les responsables de cet Institut fassent connaître, avant le 31 août 1988, au Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique, le nom de la troupe sélectionnée ainsi que les conditions de cachet et le montant des indemnités journalières offertes à cette troupe. Elle émet également le souhait qu'à l'issue du Festival, l'Institut canadien des Arts pour jeunes Audiences, organise, pour cette troupe, une tournée au Canada.

4.3.5. Symposium international sur le théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse (mai 1988)

La Communauté française signale qu'elle prendra en charge les frais de voyage de Monsieur J. DEBEFVE.

représentant du théâtre de la Galafronie, invité par l'Institut canadien des Arts pour jeunes Audiences, à présenter une communication au Symposium international sur le théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, qui se déroulera dans le cadre du "Vancouver Children's Festival".

- 4.3.6. Tournée au Canada de la Compagnie du Terrain Vague
La Communauté française signale à la Partie canadienne qu'à l'invitation du Festival Franco-Ontarien, la Compagnie du Terrain Vague présentera une série d'animations, du 20 au 30 juin 1988. Ces prestations seront suivies d'une tournée au Québec.

Modalités financières

Partie d'origine : frais de transport de la troupe et du matériel, frais de transport intérieur au Canada.

Partie d'accueil :

- le cachet est assuré par l'organisme d'accueil
- la Communauté française demande à la Partie canadienne d'intervenir auprès de qui de droit pour que soient octroyées dans le cadre des prestations prévues au Festival Franco-Ontarien, des indemnités journalières assurant le logement et les frais de repas.

- 4.3.7. Projet de tournée au Canada du Théâtre de la Galafronie

S'il s'avérait que les projets de tournée au Canada prévus par le Théâtre de la Galafronie, en 1988 et 1989, se précisent sur base d'invitations adressées

à cette Compagnie, la Communauté française signale qu'elle est disposée à examiner la possibilité d'une intervention dans les frais de transport de la troupe et du matériel.

4.3.8. Projets de tournée au Canada de la Compagnie des mutants

S'il s'avérait que les projets de tournée au Canada prévus par la "Compagnie des Mutants", en 1988, se précisent sur base, d'une part, d'invitations adressées à cette Compagnie et, d'autre part, de la garantie d'un nombre suffisant de représentations, la Communauté française signale qu'elle est disposée à examiner la possibilité d'une intervention dans les frais de transport de la troupe et du matériel.

4.3.9. Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse

La Communauté française invite deux représentants des programmateurs et responsables des Festivals canadiens de théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse à participer à la sélection des théâtres jeunes publics de la Communauté française de Belgique qui se déroulera en août 1988 et 1989.

Les deux Parties conviennent que ces missions seront imputées à la banque de missions prévue à l'article 8.2.

4.3.10. Théâtre de Marionnettes

La Communauté française informe la Partie canadienne de la création d'un Centre de la Marionnette et fait état du souhait de ce Centre, d'obtenir des informations relatives aux Théâtres de Marionnettes du Canada et d'organiser éventuellement, des tournées de spectacles sur base de réciprocité.

4.3.11. Projets de tournées présentés par la Partie
canadienne

- Tournée du Théâtre de Carton de Montréal (été 1988).
- Tournée du Théâtre le Carrousel de Montréal.
(été 1988).
- Tournée du Théâtre de l'Avant-Pays de Montréal,
(été 1988).

Les fiches afférentes (4.3.11.a. 4.3.11.b. 4.3.11.c)
à ces échanges sont jointes.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges artistiques.

Théâtre

Description:

Tournée du Théâtre de Carton de Montréal à l'été de 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures subventionne cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Financement

Financing:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Calendrier, suivi

Schedule, follow-up:

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges artistiques.

Théâtre

Description:

Tournée du Théâtre le Carrousel de Montréal à l'été de 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures subventionne cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

**Financement
Financing:**

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération
Programme:

Echanges artistiques.

Domaine d'activité
Field of activity:

Théâtre

Description:

Tournée du Théâtre de l'avant-pays de Montréal à l'été de 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures subventionne cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Financement
Financing:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

4.4. Musique

4.4.1. Projet de tournée au Canada de l'Organiste

B. FOCROULLE

La Communauté française signale que si les projets de tournée de ce musicien au Canada, en 1988 ou 1989, se précisent, elle examinera la possibilité d'intervenir dans les frais de voyage de cet artiste.

4.4.2. Projet de tournée au Canada du Chanteur

Christian MERVEILLE

La Communauté française signale que si les projets de tournée de ce chanteur, au Canada, se concrétisent en 1988 ou 1989, elle examinera la possibilité d'intervenir dans les frais de voyage.

4.4.3. Echange de tournées entre les Jeunesses Musicales du Canada et les Jeunesses Musicales de la Communauté française

Dans le cadre des bonnes relations de coopération existant entre les deux organisations, il a été convenu qu'en 1988 et 1989, la tournée d'un quatuor serait organisée réciproquement, chaque année, par les Jeunesses Musicales de l'une et l'autre Partie.

Pour la Communauté française, les quatuors proposés par les Jeunesses Musicales de la Communauté française sont les suivants :

- Les Voyageuses
- Le Quatuor de Contrebasses de Bruxelles
- Le Quatuor Lamina

- Alain CARRE et Trois Musiciens

A cet égard, il a été convenu entre les deux organisations, que les Jeunesses Musicales du Canada feraient connaître, dans les plus brefs délais, les deux groupes de la Communauté française choisis, l'un pour l'année 1988, l'autre pour l'année 1989.

Les deux Parties conviennent d'appuyer cette initiative. A cet égard, la Communauté française signale qu'elle prendra en charge les frais de voyage des deux groupes musicaux choisis pour effectuer une tournée au Canada. Elle examinera également la possibilité d'apporter son appui aux deux groupes musicaux envoyés par les Jeunesses Musicales du Canada.

4.4.4. Festival de Liège 1988 - "Les nuits de septembre"

La Communauté française tient à souligner que le Festival de Liège, qui se déroulera en 1988, sera centré sur la création musicale canadienne. Seront invités notamment le compositeur R. MURRAY SHAFER, pour la création de "The Black Theatre of Hermes Trismegistos". Le flûtiste, Robert AITKEN, donnera également des concerts dans le cadre de ce Festival.

Les deux Parties conviennent d'apporter leur appui à cette initiative ainsi qu'à l'organisation d'une activité semblable au Canada.

4.4.5. Orchestre Mondial des Jeunesses Musicales

Les deux Parties se réjouissent du soutien qu'elles apportent à la Fédération internationale des Jeunesses Musicales ainsi qu'à l'Orchestre Mondial des Jeunesses Musicales et réaffirment plus spécialement cet appui à la veille du cinquantième anniversaire de l'Orchestre (voir la fiche 4.4.5. ci-jointe).

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération
Programme:

Echanges artistiques.

Domaine d'activité
Field of activity:

Musique.

Description:

Sessions annuelles de travail et concerts de l'orchestre Mondial des Jeunes
Musicales (OMJM):
1988 dans les pays scandinaves;
1989 en Uruguay;
1990 en Belgique, France et aux Etats-Unis.

Voir le descriptif ci-joint.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Financement
Financing:

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

L'ORCHESTRE MONDIAL DES JEUNESSES MUSICALES (OMJM)

L'Orchestre Mondial des Jeunes Musicales tiendra sa session de travail en Suède du 6 au 25 juillet 1988 à Ingesund. Le célèbre chef-d'orchestre suédois, Sixten Ehrling, dirigera l'Orchestre dans une série de concerts en Suède, en Norvège et au Danemark dont le concert gala d'ouverture de l'Assemblée générale de la Fédération Internationale des Jeunes Musicales le 29 juillet 1988.

Notons que la session 1987 de l'OMJM s'est tenue dans le cadre du 750^e anniversaire de la ville de Berlin, du 2 août au 2 septembre. Le seul événement du 750^e anniversaire qui s'est tenu à la fois à Berlin Est et Berlin Ouest a été l'interprétation du "War Requiem" de Benjamin Britten par l'Orchestre sous la direction de Jeffrey Tate, les 15 et 16 août derniers, et le 18 août au Austria Centre à Vienne dans le cadre du premier symposium mondial de chant chorale. A cette occasion, des chorales de Moscou, Séoul, Stockholm et du Canada se sont jointes à la chorale des Jeunes Musicales de Vienne et des Petits Chanteurs de Vienne. Les solistes étaient Carol Vaness, soprano, Robert Tear, ténor, et Robert Holl, bariton. Revenu du Glienicke Castle de Berlin Ouest, l'Orchestre a préparé deux concerts additionnels, l'un dirigé par Gerd Albrecht, de Berlin, et l'autre par Grant Llewellyn, de Londres.

On prévoit la session 1989 en Uruguay et celle de 1990 aux Etats-Unis, avec concerts en France et en Belgique à l'occasion du 50^e anniversaire de la création du mouvement Jeunes Musicales par ces deux pays.

L'OMJM fut fondé en 1970 par la Fédération Internationale des Jeunes Musicales grâce à l'appui du ministère des Affaires extérieures du Canada. Citons pour rappel quelques noms des chefs-d'orchestre: Ancerl, Baudo, Bernstein, Leinsdorf, Metha, Rowicki, etc.

Tous les ans, dans un pays différent, quelque cent jeunes musiciens, futurs professionnels, âgés de 15 à 25 ans, choisis au sein des 39 pays membres de la Fédération Internationale, se rencontrent pour la session de travail. Pour ces jeunes musiciens, c'est une occasion unique d'acquérir l'expérience de jouer sous la direction de maîtres aussi réputés. Ils ont également l'opportunité de fraterniser avec des jeunes d'une trentaine de pays différents qui, en se déplaçant vers les pays hôtes, ajoutent à leur connaissance une appréciation en profondeur du pays qui les accueille. On ne saurait trop vanter les éléments formateurs d'une telle action.

Au cours des années, l'OMJM a joué en Amérique, en Europe, en Asie, soit en Autriche, en Belgique, au Canada, en Corée, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Hongrie, en Israël, au Japon, en Pologne, en République Fédérale d'Allemagne, et en Suisse.

Le Canada soutient l'OMJM depuis sa fondation. Il accepte en principe de continuer à subventionner cette réalisation et à envoyer des musiciens. Il invite d'autres pays à suivre cet exemple.

La Belgique subventionne le Secrétariat de la Fédération Internationale des Jeunes Musicales. Les deux communautés belges envoient des musiciens.

4.4.6. Tournée du chanteur Joël RABU (octobre ou
novembre 1988)

La Partie canadienne transmet la fiche 4.4.6.
ci-jointe.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération
Programme:

Echanges artistiques.

Domaine d'activité
Field of activity:

Musique

Description:

Tournée du chanteur Joël Rabu, en octobre ou novembre 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures subventionne cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Financement

Financing:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Province de la Colombie-britannique

FACTOR.

Calendrier, suivi

Schedule, follow-up:

- 75 -

4.4.7. Tournée de l'Ensemble de la Société de Musique
contemporaine du Québec (octobre ou novembre 1988)

La Partie canadienne transmet la fiche 4.4.7.
ci-après.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération
Programme:

Echanges artistiques.

Domaine d'activité
Field of activity:

Musique

Description:

Tournée de l'ensemble de la Société de Musique contemporaine du Québec, en octobre ou novembre 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures subventionne cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Financement
Financing:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Ministère des Affaires intergouverne-
mentales et des Affaires culturelles,
Gouvernement du Québec.

Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:

4.5. Echanges de troupes de danse

4.5.1. La Partie canadienne signale selon les fiches 4.5.1.a et 4.5.1.b ci-annexées, les projets de tournée :

- du "Dancemakers" de Toronto (été 1988)
- du "Toronto Dance Theatre" de Toronto (printemps 1988)

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges artistiques.

Danse.

Description:

Tournée du Dancemakers de Toronto, à l'été 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures et le ministère ontarien de la Citoyenneté et de la Culture pourraient subventionner cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Dancemakers est une compagnie de danse moderne, basée à Toronto, fort bien connue des publics internationaux.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Financement

Financing:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

Ministère de la Citoyenneté et de la
Culture,
Gouvernement de l'Ontario.

Calendrier, suivi

Schedule, follow-up:

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges artistiques.

Danse.

Description:

Tournée du Toronto Dance Theatre de Toronto, au printemps 1988.

Origine/Background:

Tournée vendue sur une base commerciale et dont l'itinéraire n'est pas encore finalisé.

Le ministère des Affaires extérieures pourrait subventionner cette tournée.

Objectifs/Objectives:

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

**Financement
Financing:**

Direction de la promotion artistique,
Ministère des Affaires extérieures.

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

4.5.2. En réciprocité à ces tournées, la Communauté française fait part de son intérêt à appuyer les projets de tournée de ses troupes de danse invitées à se produire au Canada.

4.6. Arts plastiques

4.6.1. La Partie canadienne présente un projet d'exposition du musée d'art contemporain de Montréal intitulée "Constat 88" (fiche 4.6.1. ci-après).

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Echanges artistiques.

Arts visuels: expositions.

Description:

Constat 88 se veut une exposition exclusivement constituée d'oeuvres récentes du Québec. Une vingtaine d'artistes de toute génération aura été choisie pour la pertinence de leur recherche dans le contexte de l'art actuel. Des critères tels que celui de qualité, de cohérence et d'originalité inspireront entre autre le regroupement des oeuvres.

Dès le départ, ce projet a été prévu pour une circulation nationale et internationale. Un premier voyage en Belgique a permis d'établir des contacts qui devraient être maintenus.

Origine/Background:

Le Musée d'art contemporain de Montréal.

Objectifs/Objectives:

Faire connaître l'art québécois à l'étranger et créer des liens permanents avec des institutions homologues belges.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Musée des Beaux-Arts de Bruxelles.
Musée d'art moderne de Liège.
Musée des Beaux-Arts de Mons.

Financement

Financing:

Musée d'art contemporain de Montréal
Conseil des Arts du Canada

Ministère des Affaires
intergouvernementales du Québec,

Ministère des Affaires
culturelles du Québec.

Calendrier, suivi

Schedule, follow-up:

Voyage en Belgique en mai 1987 suivi
de communications écrites;

Envoi des dossiers complets, oct. 1987

Voyage en Belgique en mars 1988

Signature des ententes, juin 1988.

4.6.2. Exposition d'art contemporain de la Communauté française (1989)

La Communauté française informe la Partie canadienne de son projet de créer en 1989 une exposition d'art contemporain. Une tournée est prévue en Amérique et dans ce cadre la Communauté française fait part de son intérêt à pouvoir la présenter au Canada.

4.6.3. Exposition d'art canadien

Afin de faciliter ce projet et sa présentation aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Bruxelles, la Partie canadienne invite Madame Phil MERTENS, Directrice du Musée d'Art Moderne de Bruxelles à visiter le Canada. Le voyage aurait pour but d'identifier l'une ou l'autre institution canadienne avec laquelle elle pourrait s'associer pour organiser une exposition d'art canadien.

La Partie canadienne prendra à sa charge le déplacement, les frais de séjour et l'organisation de la visite qui pourrait durer de dix (10) à quatorze (14) jours.

La visite pourrait avoir lieu au début du mois d'avril 1988. La Communauté française prend acte de cette invitation et transmettra celle-ci à l'institution compétente.

4.6.4. Exposition "Léonard DE VINCI"

La Communauté française signale l'intérêt des Autorités de la province du Hainaut d'accueillir l'exposition "Léonard DE VINCI" organisée par le Musée des Beaux-Arts de Montréal. La Partie canadienne transmettra la marque de cet intérêt aux instances

5. ARTS LITTÉRAIRES, ECHANGES DE DOCUMENTS ET POLITIQUE DE L'ÉDITION

5.1. Prix littéraire "Canada - Communauté française de Belgique"

Ce Prix couronne l'ensemble de l'œuvre du lauréat et aide à promouvoir l'industrie du livre de l'une et l'autre Partie dans le territoire de l'autre.

Les deux Parties conviennent de l'intérêt d'organiser, dans la mesure du possible, une tournée pour le lauréat dans le pays décernant le prix et à l'occasion de son octroi.

Etant donné les fluctuations du dollar, la Communauté française demande à la Partie canadienne d'examiner la possibilité de réévaluer le montant du prix à un niveau équivalent à la somme de 100.000 F.B. remise par la Communauté française aux lauréats canadiens.

5.2. Fonds de livres

La Communauté française continuera à alimenter les fonds qu'elle a constitués à l'Université Sainte-Anne (Nouvelle-Ecosse) ainsi qu'à l'Université York (Ontario) et d'autres Universités.

La Communauté française est prête à constituer d'autres fonds auprès des institutions canadiennes qui en feraient la demande.

La Partie canadienne transmettra l'offre de la Communauté française aux institutions canadiennes intéressées.

5.3. Echanges dans le domaine de l'édition

Les deux Parties encourageront les échanges entre leurs associations d'éditeurs et, à cet effet, elles conviennent d'assurer durant la période de validité du présent programme l'échange d'une mission d'un représentant de part et d'autre.

6. AUDIO-VISUEL

La Communauté française informe la Partie canadienne de ce qu'elle envisage, sous réserve de précisions complémentaires, de participer aux Festivals suivants :

6.1. Yorkton Short Film et Video Festival (1988) :

Envoi de films et prise en charge éventuelle des frais de voyage de la réalisatrice invitée (Chantal ACKERMAN).

6.2. Festival des Festivals à Toronto (1988 ou 1989)

6.3. Festival Olympique du Film à Calgary (1988)

6.4. Institut canadien du Film : rétrospective du cinéma belge à Ottawa (1988).

6.5. La Partie canadienne souligne les diverses coproductions qui ont été réalisées depuis 1985 dont "La bande à Ovide", "Bino Fabule" et "Les roses de Matmata".

Elle transmet par ailleurs, une série d'informations d'importance ainsi que la liste des festivals organisés au Canada.

La Communauté française remercie la Partie canadienne de ces informations. Elle se réjouit d'autre part de la présence toujours plus importante du cinéma canadien aux différents festivals organisés en Communauté française de Belgique.

6.6. Année du cinéma canadien (1989)

La Partie canadienne signale que l'année 1989 a été désignée comme "l'Année du Cinéma canadien" par le Ministre des Communications du Canada. A cette occasion, la Communauté française signale qu'en guise d'intérêt à l'égard de cette initiative, elle sensibilisera les responsables des festivals et maisons de la culture de la Communauté française et leur suggèrera de concevoir une programmation spéciale centrée sur le cinéma canadien.

La Partie canadienne soutiendra cette initiative.

6.7. Coopération dans le domaine du film, de la télévision et de la vidéo

Compte tenu de l'accord de coproduction cinématographique conclu en février 1984, les deux Parties reconnaissent l'importance d'encourager l'augmentation du nombre de coproductions qui contribuent, par ailleurs, au développement économique et culturel.

6.8. TV5

Les deux Parties se réjouissent de la décision prise lors du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements francophones, réunis à Québec en septembre 1987, d'assurer les moyens requis à l'implantation de TV5 au Canada.

7. ECHANGES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

7.1. La Communauté française fait état du souhait de la Direction Générale de la Santé du Ministère de la Communauté française d'établir, avec les institutions canadiennes concernées, un échange d'informations et de documents relatifs aux domaines suivants :

- lutte contre la toxicomanie
- alternative à l'hospitalisation en psychiatrie
- problèmes liés au vieillissement (psychogériatrie, prévention des maladies liées à l'âge).

La Partie canadienne fera part de ce souhait aux Autorités compétentes.

7.2. La Communauté française fait état du souhait de la Direction Générale des Affaires Sociales du Ministère de la Communauté française de développer avec les institutions canadiennes concernées, une coopération sur le thème suivant : "Rôle et moyens des Pouvoirs publics et des Services privés dans le soutien du volontariat et du "self-help" comme méthodes de travail social".

Les questions qui devraient être abordées porteraient plus précisément sur les matières suivantes :

- les "parents anonymes" pour les enfants
- l'ombudsman
- les familles d'accueil pour les personnes âgées, les handicapés, les jeunes
- les familles de remplacement
- la prise en charge, par des groupes de citoyens, d'ex-détenus ainsi que les coopératives gérées par ces derniers.

Moyens requis : en 1988 ou en 1989, une mission de deux experts de la Communauté française au Canada pendant dix (10) jours.

Les deux Parties conviennent d'imputer cette mission à la banque de missions prévue à l'article 8.2.

7.3. Intégration sociale des personnes handicapées

La Partie canadienne fait part de la proposition détaillée à la fiche 7.3. ci-jointe.

COMMISSION MIXTE CULTURELLE

CANADA - COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Secteur de coopération

Domaine d'activité

Coopération socio-culturelle

Intégration sociale des
personnes handicapées.

Description:

Pour enrichir réciproquement des programmes nationaux visant l'amélioration de la situation des personnes handicapées, le Secrétariat, condition des personnes handicapées, souhaite échanger des renseignements et de la documentation avec un organisme analogue désigné par la Partie belge. Il songe éventuellement à procéder à des missions d'étude et d'information, par l'une ou l'autre Partie.

Origine/Background:

Objectifs/Objectives:

Le Secrétariat, condition des personnes handicapées, du Secrétariat d'Etat s'inscrit dans une démarche de changement social en encourageant l'intégration et la pleine participation des personnes handicapées à la vie collective canadienne. Par le biais d'activités de promotion, de recherche et de consultation, le Secrétariat assiste le Ministre responsable de la condition des personnes handicapées (le Secrétaire d'Etat) dans le développement de programmes et de politiques concernant la condition des personnes handicapées et sensibilise le public à leurs attentes et à leurs droits. De l'aide financière (\$ 3,2 millions par année) est également accordée aux organisations bénévoles de personnes handicapées et aux groupes qui défendent leurs droits pour des projets visant la revendication des droits, les démarches novatrices d'intégration et la sensibilisation du public.

Décision et mise en oeuvre/Decision and Implementation:

Institutions et Organismes/Organizations and Institutions:

Le Directeur exécutif (a.i.),
Secrétariat,
Condition des personnes handicapées.
Secrétariat d'Etat.
KIA 0M5

**Financement
Financing:**

A la charge des gouvernements respectifs.
- Banque de missions, pour les missions
d'étude et d'information.

**Calendrier, suivi
Schedule, follow-up:**

8. MODALITES FINANCIERES

8.1. Expositions

A charge du pays d'origine ou de l'institution culturelle d'envoi :

- a. conception, exécution, emballage et centralisation de l'exposition;
- b. transport de l'exposition au premier lieu d'exposition et du dernier lieu d'exposition au pays d'origine ou à un autre pays;
- c. assurance "de clou à clou",
- d. fourniture du matériel nécessaire pour la fabrication du catalogue (texte, photos, ektachromes, etc ..);
- e. frais de voyage (aller/retour) de deux spécialistes au maximum qui accompagnent l'exposition et qui surveillent le montage et le démontage, comme l'emballage et le déballage des ouvrages (à préciser pour chaque exposition).

A charge du pays d'accueil ou de l'institution culturelle d'accueil :

- a. mise à disposition de salles d'exposition adaptées, comprenant l'infrastructure d'éclairage, de gardiennage, de contrôle de température d'humidité;
- b. mise à disposition de personnel auxiliaire pour le chargement, pour l'emballage et le déballage, pour le montage et le démontage;
- c. impression du catalogue selon des modalités à préciser entre les deux Parties, de l'affiche et des invitations;
- d. soin de la publicité générale, comme du vernissage et du bon séjour de l'exposition;

- e. frais de séjour de deux spécialistes au maximum qui accompagnent et surveillent le montage et le démontage de l'exposition, comme l'emballage et le déballage des oeuvres (à préciser pour chaque exposition);
- f. le pays d'accueil se charge de l'envoi gratuit au pays d'origine de 25 exemplaires de toutes les publications concernant l'exposition (catalogue, affiche, invitation, information de la presse, etc ..).

8.2. Banque de missions

8.2.1. Les deux Parties s'accordent mutuellement un contingent de 100 jours par année civile (200 jours sur deux ans) en vue de permettre la réalisation de missions (prises de contacts, recherches, tournées de conférences, pré-tournées. ...).

8.2.2. Les deux Parties conviennent de définir le concept de "banque de missions" comme suit :

La "banque de missions" vise à faciliter l'échange de personnes et à privilégier notamment les activités en dehors des programmes déjà établis en permettant des visites de tous genres (prise de contacts, recherches, tournées de conférences, etc ..) dans tous les secteurs/disciplines des domaines académiques et culturels.

Modalités

- Chaque Partie met à la disposition de l'autre Partie une "banque de missions" totalisant 100 jours/visites devant se réaliser au cours d'une année civile.
- La durée de ces missions n'excèdera pas 21 jours.
- Les modalités de financement seront les suivantes : frais de transport international jusqu'au point le plus éloigné de destination du pays d'accueil, à la charge du pays d'envoi, frais de séjour (logement et repas inclus) et de déplacements internes à la charge du pays d'accueil. Pour la Communauté française de Belgique, ce montant sera de 2.500 F.B.
- Les projets de missions/visites devront être soumis par le candidat ou l'organisme intéressé directement à ses autorités.
- Les projets de missions doivent être complets et détaillés comprenant dans toute la mesure du possible, le curriculum vitae du visiteur, les itinéraires précis et les listes des personnes que les intéressés désirent rencontrer ou des organismes qu'ils souhaitent visiter.
- La Partie d'envoi, Canada ou Communauté française, après approbation, informe la Partie d'accueil, exclusivement par voie diplomatique, normalement quatre (4) semaines à l'avance, de l'acceptation d'un projet de mission.
- Le visiteur, les autorités de son pays d'origine ou encore l'organisme hôte sont responsables de la planification et de l'organisation du programme de la mission ou de la visite; le rôle des autorités du pays hôte se limite à informer et/ou coordonner au besoin.

Les deux Parties ont convenu de tenir la prochaine réunion de la Commission mixte permanente à Ottawa, en automne 1989.

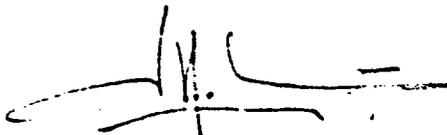
Fait à Bruxelles, le 28 octobre 1987, en deux originaux, en langue française, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada.

Pour la Communauté française de Belgique,



Peter WALKER.



Roger DEHAYBE.

Le Représentant du Royaume de Belgique qui prend acte des engagements pris ci-dessus.



Baron de VLEESCHAUWER van BRAEKEL.

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20042108 2

CA1 EA29 87P68 FRE DOCS
Commission mixte culturelle Canad
Proces-verbal de la XIIe session
de la Commission mixte permanente